

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 2-2016/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION

**modifiant la délibération modifiée n° 17-2007/APS du 12 avril 2007
relative à l'élevage et à la capture des cervidés en province Sud**

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 17-2007/APS du 12 avril 2007 relative à l'élevage et à la capture des cervidés en province Sud ;

Vu le rapport n° 2131-2015/APS/DDR du 20 novembre 2015 ;

Vu l'avis de la commission du développement rural réunie le 9 mars 2016,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 1^{er} AVRIL 2016, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : La délibération modifiée du 12 avril 2007 susvisée est ainsi modifiée :

1) A l'article 10, la date : « 31 décembre 2015 » est remplacée par la date : « 31 décembre 2020 ».

2) Après l'article 12, il est inséré un article 12-1 ainsi rédigé :

« **ARTICLE 12-1**

L'autorisation accordée en application de l'article 12 peut être prorogée, dans les mêmes conditions, jusqu'au 31 décembre 2020 ».

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.